

Rapport
des activités
2021-2022



Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James
James Bay Advisory Committee on the Environment
ᐆ ᐅᐅᐅᐅ ᐆ ᐆᐅ ᐆᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅ ᐅᐅᐅᐅᐅ ᐅᐅᐅᐅ ᐅᐅᐅᐅ ᐅᐅᐅ

**COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT
DE LA BAIE-JAMES (CCEBJ)**

1080, Côte du Beaver Hall, Bureau 1420
Montréal (Québec) H2Z 1S8

(514) 286-4400

info@ccebj-jbace.ca

www.ccebj-jbace.ca

Dépôt légal

Bibliothèque et archives nationales du Québec

ISSN 2562-2749



Table des Matières

Liste des acronymes	ii
Message de la présidente	iv
Carte du territoire d'application du régime de protection de l'environnement et du milieu social (Chapitre 22)	v
CONTEXTE	1
SOMMAIRE DES ACTIVITÉS	2
Initiatives provinciales	2
Initiatives fédérales	5
Autres initiatives du CCEBJ	6
CONCLUSION	7
ANNEXES	8
Annexe 1 Activités selon les axes d'intervention	8
Annexe 2 Présentations faites auprès du CCEBJ	9
Annexe 3 Composition et réunions du CCEBJ	10
Annexe 4 États financiers	11



Liste des acronymes

AEIC	Agence d'évaluation d'impact du Canada
BAPE	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
CBJNQ	Convention de la Baie-James et du Nord québécois
CCEBJ	Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James
CCS	Consigne et collecte sélective
ECCC	Environnement et Changement climatique Canada
GNC	Gouvernement de la Nation crie
GREIBJ	Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MPO	Pêches et Océans Canada
PAFIT	Plan d'aménagement forestier intégré tactique
RCAANC	Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada



Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James
James Bay Advisory Committee on the Environment
ᑲ ᑭᑭᑭᑭᑭ ᑭ ᑭᑭ ᑭᑭᑭᑭᑭᑭᑭᑭᑭᑭᑭᑭᑭ ᑭᑭᑭᑭᑭ ᑭᑭᑭᑭ ᑭᑭᑭᑭ ᑭᑭ

Le 31 mars 2021

L'honorable Steven Guilbeault
Ministre
Environnement et Changement climatique Canada

Monsieur Benoit Charrette
Ministre
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Madame Mandy Gull-Masty
Grande Chef
Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee) / Gouvernement de la Nation Crie

Messieurs les Ministres Guilbeault et Charette,
Grande Chef Gull-Masty,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport des activités du Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James pour l'année se terminant le 31 mars 2022.

Veuillez agréer, Messieurs les Ministres et Madame la Grande Chef, l'expression de mes sentiments distingués.

Melissa Saganash
La présidente



Message de la présidente

C'est avec plaisir que je vous présente, au nom des membres du comité, le rapport d'activités du Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James (CCEBJ) pour l'année financière 2021-2022.

Bien que nous ayons été soumis aux défis posés par la pandémie mondiale qui a limité les déplacements sur le territoire, le CCEBJ est néanmoins resté actif sur de nombreux fronts. Au cours de la dernière année, nous avons poursuivi notre travail sur des questions importantes, notamment sur les changements climatiques et les effets cumulatifs. Nous sommes impatients de partager ces développements avec vous en 2022-2023.

À l'automne 2021, la Commission spéciale du CCEBJ et la Commission du BAPE ont réalisé le mandat de tenir une enquête et une audience publique sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes sur le territoire visé par le chapitre 22 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ). Un rapport final a été déposé conjointement et inclus dans le rapport final du BAPE publié en janvier 2022. La participation de la Nation crie à des initiatives comme celle-ci est un exemple concret de l'importance d'une structure de collaboration qui exige la participation de toutes les parties ; une composante et un principe fondamental du chapitre 22 de la CBJNQ.

Le CCEBJ a également participé à plusieurs révisions et à l'élaboration de cadres réglementaires des gouvernements provincial

et fédéral, tels que les Plans d'aménagement forestier intégré tactiques du ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs (MFFP), communément appelés PAFIT, ainsi que le projet de politique pour les relations avec les nations et les communautés autochtones du ministère. Notons également la modernisation des système de consigne et de collecte sélective et le projet de loi 102 qui modifie la Loi sur les mines du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), ainsi que l'élaboration d'une stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement du territoire chapeauté par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

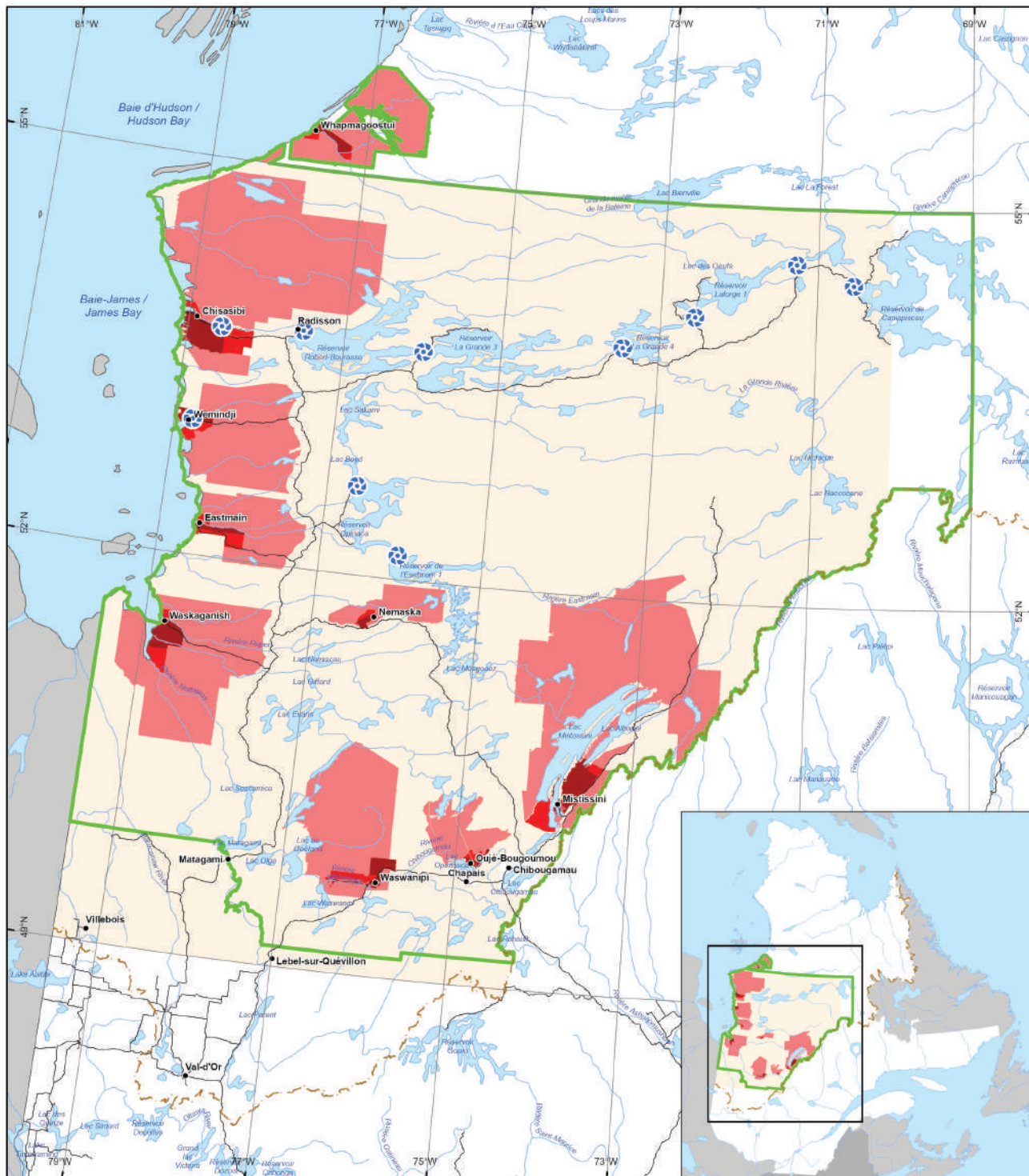
Sur le front fédéral, le CCEBJ a participé à l'examen de la Loi sur les pêches de Pêches et Océans Canada (MPO), où nous avons réitéré l'importance de la communication et de la coordination des efforts, ainsi qu'à l'examen et au commentaire du projet de règlement d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) interdisant les plastiques à usage unique.

Notre secrétariat est essentiel à l'efficacité et à la capacité du CCEBJ de remplir son mandat tel que décrit au chapitre 22 de la CBJNQ. Nous tenons à remercier notre équipe dévouée du secrétariat qui, malgré les défis, a assuré un soutien quotidien de qualité aux membres de notre Comité, ainsi que les nombreux collaborateurs et conseillers qui ont adapté leurs services et prêté leur expertise à nos membres.

Nous nous réjouissons également de retourner en Eeyou Istchee pour rencontrer les membres de la communauté et en apprendre davantage sur les initiatives et les réussites locales, ainsi que de la nouvelle année qui nous attend au CCEBJ.

Meilleures salutations,
Melissa Saganash

Carte du territoire d'application du régime de protection de l'environnement et du milieu social (Chapitre 22)



Centrale hydroélectrique / Hydroelectric power station

Convention de la Baie James et du Nord québécois / James Bay Northern Quebec Agreement and North-eastern Quebec Agreement

Territoire d'application du régime de protection de l'environnement et du milieu social / Territory covered by the environmental and social protection regime ¹

Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James / Eeyou Istchee James Bay Regional Government ²

Terres de catégorie / Categories of lands

- IA Cri / Cree
- IB Cri / Cree
- II Cri / Cree

¹ La limite sud du territoire d'application tel que définie sur la carte n'est pas reconnue par les cris. / The Crees do not recognize the southern limit of the regime.

² Le territoire du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James exclut les municipalités de Chapais, Chibougamau, Lebel-sur-Quévillon et Matagami. / The territory covered by the regional Government excludes the municipalities of Chapais, Chibougamau, Lebel-sur-Quévillon and Matagami.

Note: Cette carte n'a aucune portée légale et ne doit pas être utilisée pour définir des limites officielles. / This map is for consulting purposes only and should not be used for defining official boundaries. Projection: Lambert Conformal Conic, NAD83 Sources: NRCan CanVec 5M & 15M, MERN SDA 20K Credits: Environment and Remedial Works Department, CNG Date: 2020-08-05



Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James
James Bay Advisory Committee on the Environment
ᑕᑭᑭᑭᑭᑭ ᑕᑭᑭᑭᑭᑭ ᑕᑭᑭᑭᑭᑭ ᑕᑭᑭᑭᑭᑭ ᑕᑭᑭᑭᑭᑭ ᑕᑭᑭᑭᑭᑭ ᑕᑭᑭᑭᑭᑭ

Credit photo: Neil Diamond



Credit photo: Ernest Webb





Contexte

Le chapitre 22 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) établit un régime de protection de l'environnement et du milieu social ayant comme objectif de réduire les impacts négatifs du développement touchant le Territoire ou ayant des répercussions sur l'environnement, la faune, et les droits et intérêts des Cris. Les processus établis en vertu du chapitre 22 visent, entre autres, à protéger les droits et garanties prévus par le régime de chasse, pêche et piégeage du chapitre 24 de la CBJNQ. Ainsi, les lois et règlements sur l'environnement et le milieu social ainsi que le processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social doivent permettre un développement cohérent et compatible avec ces objectifs.

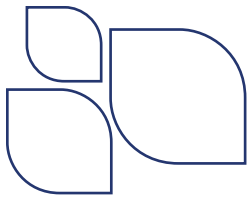
Le Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James (CCEBJ) est chargé de surveiller l'administration du régime de protection de l'environnement et du milieu social de la CBJNQ. Le CCEBJ est également l'interlocuteur officiel et privilégié sur le Territoire d'application du chapitre 22 de la CBJNQ (voir carte p. v) pour les gouvernements responsables. À ce titre, le comité leur fournit avis et conseils concernant l'élaboration de politiques, lois et règlements pouvant affecter l'environnement ou les communautés du Territoire. Il étudie également les mécanismes et le processus d'évaluation et d'examen des impacts environnementaux et sociaux pour, entre autres, assurer le respect du statut de participation spéciale des Cris. Enfin, le CCEBJ fournit aux administrations locales des données techniques et scientifiques,

des conseils ou de l'assistance technique en sollicitant les organismes gouvernementaux pertinents.

Les activités, les recommandations et les conseils du CCEBJ sont guidés par les principes directeurs du chapitre 22 de la CBJNQ et sont élaborés en fonction des résultats attendus pour chacun des quatre axes d'interventions issus du plan stratégique 2018-2023 :

1. Modernisation et optimisation du processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et sur le milieu social du chapitre 22 de la CBJNQ ;
2. Renforcer les partenariats stratégiques du CCEBJ avec le milieu ;
3. Accroître la connaissance et la diffusion des enjeux environnementaux et sociaux liés au Territoire ;
4. Assurer la cohérence entre les initiatives d'aménagement et de planification territoriale et le régime du chapitre 22.

Le plan stratégique 2018-2023 est disponible sur le site Internet du CCEBJ à www.ccebj-jbace.ca.



Sommaire des activités

Initiatives provinciales

Gestion des matières résiduelles

Commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Au cours du printemps et de l'été 2021, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a tenu une enquête et des audiences publiques concernant [L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes](#). Le mandat du BAPE portait sur l'ensemble du territoire québécois, incluant le territoire visé au chapitre 22 de la CBJNQ. En tant qu'«organisme privilégié et officiel auquel font appel les gouvernements responsables dans le Territoire relativement à leur participation à l'élaboration des lois et règlements visant le régime de protection de l'environnement et du milieu social»¹, le CCEBJ a reçu une lettre d'invitation du BAPE en janvier 2021. À la suite des discussions entre les parties, un protocole d'entente a été signé en septembre 2021 entre la Commission du BAPE et le CCEBJ afin de mener conjointement la portion de l'enquête du BAPE concernant le territoire du chapitre 22.

Le secrétariat du CCEBJ a travaillé en collaboration avec l'équipe de la Commission du BAPE afin d'organiser une audience publique virtuelle qui s'est tenue le 16 septembre 2021. Les participants à l'audience provenaient non seulement des communautés criées, mais également des municipalités et localités jamésiennes. Le Gouvernement de la Nation crie et le Gouvernement régional d'Eeyou

Istchee Baie-James (GREIBJ) y étaient aussi représentés. Les participants ont alors eu l'occasion de présenter les réalités locales et leurs préoccupations concernant la gestion des matières résiduelles sur le territoire.

Au cours de l'automne 2021, la Commission spéciale du CCEBJ et la Commission du BAPE ont travaillé en collaboration pour la rédaction d'une partie du chapitre 11 intitulé *La gestion des matières résiduelles en territoires conventionnés*. Une lettre officialisant le dépôt du rapport conjoint a été signée par les deux commissions en novembre 2021. Le rapport final du BAPE sur L'État des lieux et la gestion des résidus ultimes a été publié en janvier 2022.

Modernisation de la consigne et de la collecte sélective

À l'automne 2020, le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a débuté les travaux dans le cadre de la modernisation des systèmes de consigne et de collecte sélective (CCS). Au cours du printemps et de l'été 2021, le CCEBJ a participé aux rencontres du comité conjoint sur la consigne et du groupe de travail #4 (changements légaux et réglementaires et modalités d'application particulières) du chantier collecte sélective.

À la suite de sanction du projet de loi n° 65, Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective en mars 2021, les travaux se sont poursuivis afin d'élaborer les projets de règlements pour la mise en œuvre qui ont été publiés en janvier 2022.

À la suite des rencontres d'information sur les projets de règlement de février 2022, le CCEBJ a

1 Selon le mandat du CCEBJ tel que stipulé à l'alinéa 22.3.24 de la CBJNQ.

émis ses commentaires sur le dossier au MELCC. Le comité a d'abord souligné son soutien de la mise en place des systèmes de CCS dans toutes les régions du Québec et a salué la volonté du MELCC de mettre en place des services spécialement adaptés aux territoires isolés et éloignés qui tiennent compte de leurs réalités géographique, démographique, culturelle et linguistique. Dans un deuxième temps, le comité a recommandé la mise en place d'un comité de suivi régional responsable des deux systèmes et, pour les comités provinciaux, un siège réservé pour le Territoire. Enfin, le CCEBJ a demandé qu'il y ait une clarification des compétences en fonction des ententes en place sur le territoire. En effet, les projets de règlements supposent que le GREIBJ serait l'entité régionale pour travailler avec les organismes de gestion désignés, mais ce dernier n'est pas l'autorité compétente pour tout le Territoire. Il faudra ainsi prendre en compte les particularités relatives aux pouvoirs et compétences des différentes autorités sur le territoire assujéti au régime des terres établi par la CBJNQ (catégories I, II, III).

Révision des plans d'aménagement forestier intégrés tactiques du Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs (MFFP)

Un des mandats du CCEBJ est d'étudier et de commenter, avant leur sanction ministérielle, les plans d'aménagement forestier intégrés tactiques (PAFIT) couvrant le territoire du chapitre 22 de la CBJNQ. L'examen des plans tactiques est un dossier récurrent et une spécificité du mandat du CCEBJ. Les examens du CCEBJ considèrent plusieurs sujets importants pour le Territoire (p. ex. ressources fauniques, accès au Territoire) et sont axés vers l'amélioration des processus de planification et d'aménagement forestier. L'examen des PAFIT 2018-2023 ayant été complété en avril 2019, le CCEBJ s'est penché tout au long de l'année 2021-2022 sur la préparation du prochain examen. Au cours de l'hiver 2022, le secrétariat a débuté la planification d'un atelier qui est prévu au mois d'avril 2022 en préparation pour le dépôt des projets de PAFIT 2023-2028 qui devrait avoir lieu à l'automne 2022.



Aménagement forestier

En octobre 2021, le MFFP a lancé une consultation sur le projet de Stratégie d'adaptation de la gestion et de l'aménagement des forêts aux changements climatiques. En janvier 2022, le CCEBJ a fait parvenir ses commentaires qui recommandent la clarification des liens entre la foresterie, la faune, les routes et les initiatives stratégiques du MELCC. De plus, le CCEBJ a suggéré que le MFFP évalue la possibilité d'élaborer un plan de mise en œuvre afin, entre autres, de mieux sensibiliser les parties prenantes ainsi que d'examiner les projections de régénération et de productivité.

Projet de loi 102 – Loi visant principalement à renforcer l'application des lois en matière d'environnement et de sécurité des barrages, à assurer une gestion responsable des pesticides et à mettre en œuvre certaines mesures du plan pour une économie verte 2030 concernant les véhicules zéro émission

Le projet de loi 102 (PL102) a été présenté à l'Assemblée nationale par le ministre du MELCC le 5 octobre 2021. Ce projet de loi omnibus devrait modifier plusieurs lois, incluant la Loi sur les mines. Certaines propositions dans le PL102 ont fait l'objet de commentaires du CCEBJ afin de valoriser la prise en compte des réalités nordiques et des perspectives des organismes et des communautés nordiques concernant, notamment, l'amendement de l'article 53 de la Loi sur la qualité de l'environnement afin de permettre l'élaboration d'un règlement pour limiter ou interdire la vente de certaines catégories de véhicules utilisant des carburants fossiles et la nouvelle autorisation selon la Loi sur les mines révisée.

En décembre 2021, le CCEBJ a été informé de développements dans le cadre de l'étude du PL102, particulièrement concernant certains amendements à la Loi sur les mines. Des commentaires ont été envoyés à la Commission

des transports et de l'environnement afin de réaffirmer l'importance de mettre en place des autorisations pour les travaux d'exploration à impact sur les territoires assujettis à la CBJNQ et que les critères et les activités visées soient définis par règlement. Le CCEBJ en a profité pour rappeler l'importance de la consultation des communautés du territoire qui est un des principes fondamentaux du chapitre 22 de la CBJNQ. Il a aussi rappelé que les Cris jouissent d'un statut particulier de participation au-delà de ce qui est prévu dans les procédures impliquant le grand public, par le biais de mécanismes de consultation ou de représentation.

Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires

En avril 2021, le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a fait parvenir une invitation au CCEBJ pour participer au processus d'élaboration d'une stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires. Une rencontre d'échange s'est tenue entre les responsables du MAMH et les groupes d'intérêts plus tard dans le même mois. Durant cette rencontre, le MAMH a présenté les différents axes ainsi que le processus d'élaboration de la stratégie. À la suite de la publication du document de consultation en juillet 2021 et d'une rencontre avec le MAMH en septembre, le CCEBJ a fait parvenir ses commentaires sur les axes et les orientations préconisés.

Dans ses commentaires, le CCEBJ appuie l'élaboration d'une Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires. Le comité mentionne que la Stratégie devra adopter une vision globale du Québec, en tenant compte des particularités des différents territoires de la province. Cette dernière devra chercher un équilibre entre le développement et la conservation tout en prônant une intégration des différents usages des territoires. Elle devra également tenir compte des politiques, des programmes et des différentes ententes existants et en développement. Finalement, le CCEBJ a réitéré l'importance de la collaboration avec les communautés et le soutien à ces dernières qui seront essentiels pour la mise en œuvre de la Stratégie.



Credit photo: Neil Diamond



Politique ministérielle en matière de relations avec les nations et les communautés autochtones du MFFP

Le 30 mars 2021, le CCEBJ a été invité à participer aux activités de consultation dans le cadre de l'élaboration de la politique ministérielle en matière de relations avec les nations et les communautés autochtones du MFFP. Une rencontre s'est tenue en mai 2021, à laquelle certains membres du CCEBJ ont participé. Au cours de l'été 2021, quelques rencontres internes se sont tenues pour discuter du dossier. Le CCEBJ n'a pas fait parvenir de commentaires à cette étape-ci de la consultation. Par contre, le comité sera prêt pour commenter le projet de politique lorsque ce dernier sera disponible.

Dossiers en cours ou en pause

Certains dossiers en sont à leurs premiers développements ou ne sont pas actifs à l'heure actuelle. Parmi ceux-ci, nous retrouvons le mécanisme de désignation des territoires de conservation nordiques. Dans ce cas, le CCEBJ

est en attente du dépôt du mécanisme et il fera des commentaires au besoin.

Le CCEBJ a également été invité à participer aux travaux de la Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards en mars 2022. Au moment de la rédaction du rapport annuel, les membres étaient toujours en train d'évaluer le dossier.

Initiatives fédérales

Loi sur les pêches

Le CCEBJ est engagé dans les discussions concernant la révision et la mise en œuvre de la Loi sur les pêches depuis de nombreuses années. Au cours de l'année 2021-2022, le CCEBJ a participé aux initiatives de mobilisation de Pêches et Océans Canada (MPO) qui ont débuté en 2020 et se sont poursuivies au cours de l'année. Un certain nombre de discussions et d'échanges de commentaires importants entre le CCEBJ et le MPO ont eu lieu au cours des derniers mois concernant la mise en œuvre des outils, des politiques et des règlements. À titre d'exemple, des rencontres entre le CCEBJ et des représentants du MPO se sont tenues en juin 2021. Par la suite, le comité a fait parvenir des commentaires sur les politiques de compensation et de réserve de

l'habitat (décembre 2021), les effets cumulatifs (septembre 2021) et le projet de Règlement sur les ouvrages et les eaux visés de règlements, codes de pratique, registre public, cadre de mobilisation (commentaire sur la plateforme en ligne au printemps et à l'été 2021). Les commentaires ont porté principalement sur la participation des Cris, la communication ouverte et la coordination des efforts entre les diverses parties (conformément aux principes directeurs du chapitre 22 et aux dispositions du chapitre 24 de la CBJNQ).

Initiatives d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)

En décembre 2021, le CCEBJ a été invité à commenter le projet de Règlement interdisant les plastiques à usage unique. Les membres du comité ont étudié le projet de règlement et ont fait parvenir leurs commentaires en mars 2022. Dans ces derniers, le CCEBJ a soutenu et salué les efforts pour la réduction de la pollution causée par le plastique. Par contre, les membres ont souligné leurs préoccupations concernant les surcoûts qui seront engendrés par le règlement et le fait que ces derniers seront transférés aux consommateurs, ce qui pourrait avoir un impact plus important dans les communautés nordiques et éloignées. ECCC devra rester très sensible à cette réalité lors de la mise en œuvre du règlement, tout en veillant à ce que ces communautés aient un accès équitable et continu à des alternatives aux produits faits de plastiques à usage unique. De plus, le CCEBJ a réitéré l'importance de la collaboration et de la coordination essentielle entre les ordres de gouvernement.

Autres initiatives du CCEBJ

Changements climatiques

Suivant la consultation de la Nation Crie pour l'élaboration du Plan d'électrification et de changements climatiques tenu à Ouje-Bougoumou en 2019, le CCEBJ travaille à la

préparation d'un feuillet d'information sur les changements climatiques à partir du rapport Ouranos de 2018 ainsi que d'autres initiatives locales. Le feuillet devrait être complété au cours de la première moitié de l'année 2022-2023.

Effets cumulatifs

Depuis plusieurs années, le CCEBJ s'intéresse à la prise en compte des effets cumulatifs lors de l'élaboration de lois, règlements, politiques et programmes qui ont une incidence sur le Territoire. Une réflexion interne concernant la question s'est amorcée au cours des dernières années afin d'identifier les enjeux prioritaires pour lesquels les ressources documentaires (internes et externes) sont disponibles. Ce travail se poursuivra en 2022-2023 et permettra d'optimiser le travail du CCEBJ afin d'offrir des pistes de solutions ou d'actions pour une prise en compte des effets cumulatifs.

Rencontres avec les Administrateurs

Au cours de la 223^e réunion du CCEBJ qui s'est tenue le 17 mars 2022, les membres ont rencontré tour à tour les Administrateurs fédéral et provincial du chapitre 22 de la CBJNQ. Ces rencontres ont permis d'échanger sur les dossiers importants pour le CCEBJ (p. ex. changements climatiques, effets cumulatifs) et sur la manière d'optimiser les communications entre le CCEBJ et les ministères/directions. Il a été convenu de tenir de telles rencontres annuellement.

Mission du CCEBJ

À la suite des discussions entreprises au cours de l'année 2020-2021, un sous-comité de travail a été mis sur pied pour se pencher sur l'élaboration d'un énoncé de mission pour le CCEBJ. L'objectif des travaux était de rédiger un énoncé, guidé par le mandat du CCEBJ en vertu de la CBJNQ, qui serait le plus clair et concis possible en vue d'être utilisé à l'avenir dans les communications du comité. Ce dernier a été adopté en juin 2021.

Les membres ont également commencé à dresser la liste des enjeux et dossiers prioritaires qui formeront la base du prochain plan stratégique quinquennal qui devrait être développé au cours de l'année à venir.



Conclusion

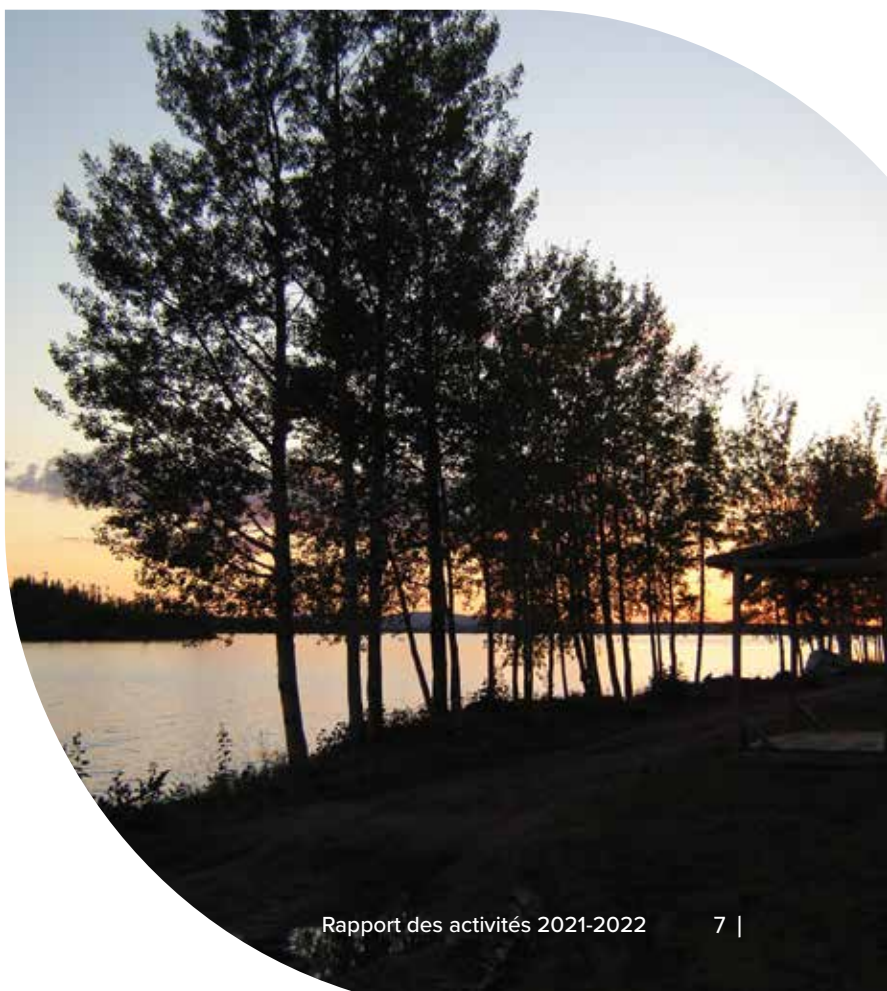
Au cours de l'année 2021-2022, de nombreux dossiers et initiatives ont été soumis à l'attention du CCEBJ. Même si le comité a su traiter un grand nombre d'entre eux, plusieurs ont dû être malheureusement mis de côté, après une évaluation interne, en raison de la nature du mandat du comité, des ressources disponibles, des délais serrés ainsi que de l'opportunité de l'assistance que peut apporter le CCEBJ.

Tout comme l'an dernier, l'année 2021-2022 a été marquée par les défis engendrés par la pandémie de COVID-19 auxquels les membres et le secrétariat ont dû s'adapter. Plusieurs des activités du CCEBJ ont dû être reportées, particulièrement les rencontres en personne et les visites sur le Territoire. Cela n'a toutefois pas empêché le comité de continuer son travail et de commenter de nombreuses initiatives fédérales et provinciales en plus de faire progresser certains dossiers à l'interne.

Au cours de l'année 2022-2023, les activités devraient progressivement reprendre leur cours normal, à commencer par les réunions en personne et les rencontres sur le Territoire.



Credit photo: Neil Diamond





Annexes

Annexe 1: Activités selon les axes d'intervention

Axe d'intervention	Activité
Modernisation et optimisation du processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et sur le milieu social du chapitre 22 de la CBJNQ.	<ul style="list-style-type: none">- Projet de Loi 102- Politique ministérielle en matière de relations avec les nations et les communautés autochtones du MFFP- Loi sur les pêches- Initiatives d'ECCE- Effets cumulatifs
Renforcer les partenariats stratégiques du CCEBJ avec le milieu.	<ul style="list-style-type: none">- Commission du BAPE sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes- Rencontres avec les Administrateurs
Accroître la connaissance et la diffusion des enjeux environnementaux et sociaux liés au Territoire.	<ul style="list-style-type: none">- Commission du BAPE sur les l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes- Modernisation des systèmes de consigne et de collecte sélective- Politique ministérielle en matière de relations avec les nations et les communautés autochtones du MFFP- Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires- Initiatives d'ECCE- Feuillelet d'information sur les changements climatiques
Assurer la cohérence entre les initiatives d'aménagement et de planification territoriale et le régime du chapitre 22.	<ul style="list-style-type: none">- Préparation à l'examen des PAFIT- Aménagement forestier- Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires

Annexe 2: Présentations faites auprès du CCEBJ

Présentation de	Date	Sujet
Sara Marmen, MELCC	15 septembre 2021	Mécanisme de désignation des territoires de conservations nordiques
Daniel Gendron, MELCC	15 septembre 2021	Ligne Mid-Canada



Annexe 3 : Composition et réunions du CCEBJ

Composition du CCEBJ

Membres nommés par le Gouvernement de la Nation Crie

Marc Dunn, Niskamoon Corporation
Kelly LeBlanc, GNC
Chantal Otter Tétreault, GNC, vice-présidente
(jusqu'en juin 2021)

Melissa Saganash, GNC, présidente
Flora Weistche, GNC, vice-présidente (à partir
de septembre 2021)

Membres nommés par le gouvernement du Québec

Caroline Chabot, MFFP (jusqu'en septembre 2021)
Mélanie Chabot, MELCC (jusqu'en novembre 2021)
Vanessa Chalifour, MELCC (depuis novembre 2021)

Manon Cyr, Ville de Chibougamau
Brigitte Goulet, MELCC (depuis avril 2021)
Mélanie Savoie, MERN (depuis novembre 2021)

Membres nommés par le gouvernement du Canada

Suzie Boudreau, MPO
Alexandre-Guy Côté, ECCC
Elisabeth Gill, AEIC (depuis juin 2021)

Madeleine Green, RCAANC
Audrée Ross, AEIC (jusqu'en mai 2021)

Membre d'office

Mandy Gull, GNC

Secrétariat

Michèle Leduc-Lapierre, directrice exécutive
Graeme Morin, analyste en environnement
Eva Wolf, agente de secrétariat

Composition des sous-comités

La liste des sous-comités du CCEBJ et leur composition peut être consultée à l'adresse suivante :
www.ccebj-jbace.ca/fr/a-propos-de-nous

Réunions du CCEBJ

Le comité a tenu quatre rencontres en 2021-2022 :

220 ^e réunion	Visioconférence, 9 juin 2021
221 ^e réunion	Visioconférence, 15 septembre 2021
222 ^e réunion	Visioconférence, 29 novembre 2021
223 ^e réunion	Visioconférence, 17 mars 2022

Annexe 4: États financiers de l'exercice se terminant le 31 mars 2022

(Non audité – voir l'avis au lecteur*)

REVENUS

Subvention MELCC	
Secrétariat du CCEBJ	331 000 \$
Secrétariat du COMEV	30 000 \$

Total des revenus **361 000 \$**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Salaires et charges sociales	225 990 \$
Frais de déplacement	883 \$
Assurances	521 \$
Loyer (espaces à bureau)	31 552 \$
Télécommunications	2 670 \$
Cotisations, affiliations et congrès	1 609 \$
Traduction	0 \$
Reprographie	3 912 \$
Frais de messagerie et de poste	77 \$
Fournitures de bureau, ameublement et équipement informatique	12 514 \$
Formation	676 \$
Frais de site Internet	385 \$
Honoraires professionnels	1 349 \$
Honoraires de consultation	3 685 \$
Frais de mise en œuvre du plan stratégique	777 \$
Étude des plans d'aménagement forestier	0 \$
Intérêts et frais de banque	372 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	1 093 \$
Affectation – étude des plans d'aménagement forestiers	10 000 \$
Sous-total CCEBJ	298 065 \$
Frais de secrétariat du COMEV	30 000 \$

Total des dépenses de fonctionnement **328 065 \$**

* Les états financiers et l'avis au lecteur, réalisés par EMILIE GARNEAU CPA INC., Société de comptables professionnels agréés, peuvent être fournis sur demande.

